Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18
Millésime 23
N° de page 1

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

Conformément à la convocation qui leurs a été adressée personnellement par M. Le Maire du 18ème arrondissement le jeudi 16 février, les membres du Conseil se sont réunis le 6 mars 2023 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement.
Publication de la convocation et l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18ème prévu à cet effet.
L'ensemble des documents de la séance ont été envoyés à tous les élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairie.
La séance a été enregistrée et retransmise en direct sur Youtube.

Etaient présents :
M. Eric LEJOINDRE, **Maire du 18e**, M. Pierre-Yvain ARNAUD, Mme BALAGE El MARIKY, Mme BARIGANT, Mme BENAKLI, M. BRIANT, M. DUPONT, M. GONZALEZ, Mme IKUESAN, M. MENEDE, Mme PREMEL, Mme PROUST, Mme SIRY-HOUARI, Mme TRAJAN, M. YAFFA, **Adjoints au Maire**, Mme AKKARI, M. BADINA-SERPETTE, M. BOURNAZEL, Mme BOUX, M. BROSSAT, M. DAVIAUD, Mme GABELOTAUD, M. GIRARD, Mme GOMES, M. GRANIER, M. MEUNIER, Mme ROLLAND, **Conseillers de Paris**, Mme CASIER, M. CHAULET, Mme COULIBALY, M. EHLERS, Mme GIUDICELLI, M. HONORE, M. LELLOUCHE, Mme MEHAL, Mme MICHEL, M. NGOMOU, **Conseillers d'arrondissements ou Conseillers délégués**

Etaient absents et avaient donné procuration :
Mme BENARD Fanny à Mme BOUX Anne-Claire
M CAYET Thierry à M. DUPONT Antoine
M. HAVET Kévin à Mme ROLLAND Carine
Mme KHALLOUK Manal à M. ARNAUD Pierre-Yvain
Mme PULIDO Sylvie à M. MEUNIER Emile
Mme MARKOVIC Douchka à Mme PULIDO Sylvie
M. SISSOKO Anzoumane à Mme BARIGANT Victoria

Étaient absents :
M. GALVANI Jacques

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

Pouvoirs relatifs aux départs anticipés :

Mme BALAGE EL MARIKY à M. BADINA SERPETTE Frédéric

Mme GABELOTAUD Afaf à Mme PROUST Sarah

M. GONZALEZ Mario à Mme BENAKLI Nadia

Mme BARIGANT Victoria à Mme GOMES Barbara

M. YAFFA Mams à Mme COULIBALY Kadiatou

M. BOURNAZEL Pierre-Yves à M. HONORE Christophe

2023 DAC 1
Arrivée de M. BROSSAT Ian
Arrivée de Mme BARIGANT Victoria

2023 DJS 38
Arrivée de Mme COULIBALY Kadiatou
Arrivée de M DUPONT Antoine

2023 DSOL 24
Arrivée de Mme CASIER Marie-Laure

2023 DLH 61
Départ de M. GIRARD Christophe
Départ de Mme GABELOTAUD Afaf donnant pouvoir à Mme PROUST Sarah

2023 DGGP 8
Départ de M. BROSSAT IAN

Q18202301
Départ de M. GONZALEZ Mario donnant pouvoir à Mme BENAKLI Nadia

V18202302
Départ de M. YAFFA Mams donnant pouvoir à Mme COULIBALY Kadiatou
Départ de Mme BALAGE EL MARIKY donnant pouvoir à M. BADINA SERPETTE Frédéric
Départ de Mme BARIGANT Victoria donnant pouvoir à Mme GOMES Barbara

V18202304
Départ de M. BOURNAZEL Pierre-Yves donnant pouvoir à M. HONORE Christophe

V18202305
Départ de Mme GOMES Barbara

V18202308
Départ de Mme MEHAL Fadila
Départ de Mme TRAJAN Violaine

V18202308
Départ de M. GRANIER Rudolph

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

N° de page 2

Millésime 23

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

Séance du 6 mars

DÉLIBÉRATION

Séance du conseil d'arrondissement du lundi 06 mars 2023

Mme Akkari		M. Daviaud		M. Lejoindre	
M. Arnaud		M. Dupont		M. Lellouche	
M. Badina Serpette		M. Ehlers		Mme Markovic	
Mme Balage El Mariky		Mme Gabelotaud		M. Ménede	
Mme Barigant		M. Galvani		M. Meunier	
Mme Benakli		M. Girard		Mme Michel	
Mme Bénard		Mme Giudicelli		M. Ngomou	
M. Bournazel		Mme Gomes		Mme Premel	
Mme Boux		M. Gonzalez		Mme Proust	
M. Briant		M. Granier		Mme Pulido	
M. Brossat		M. Havet		Mme Rolland	
Mme Casier		Mme Henry		Mme Siry-Houari	
M. Cayet		M. Honoré		M. Sissoko	
M. Chaulet		Mme Ikuesan		Mme Trajan	
Mme Coulibaly		Mme Khallouk		M. Yaffa	

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.1MA

OBJET : Approbation du CR de la séance du 5.12

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Eric Lejoindre,** Maire d'arrondissement,

Le conseil du 18ème arrondissement,

DELIBERE

A L'UNANIMITE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° 18202301MA du Conseil de Paris

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18
Millésime 93
N° de page 3

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.3MA

OBJET : Modification désignation dans les instances du 18ème arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,

Vu l'article D.411-1 du code de l'éducation ;

Vu la délibération 18.2020.14MA portant désignation des conseillers d'arrondissement amenés à siéger dans les conseils d'école du 18ème arrondissement ;

Vu la délibération 18.2020.15MA portant désignation des conseillers d'arrondissement amenés à siéger aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu la délibération 18.2020.21MA portant désignation des conseillers d'arrondissement amenés à siéger à la commission de dénomination des voies, espaces verts et équipements publics ;

Vu la démission de Justine HENRY en date du 4 décembre 2022 et son remplacement par Fadila MEHAL à compter de la même date ;

Vu le rapport de **Sarah PROUST**, 1ère Adjointe au Maire du 18e arrondissement,

Sur proposition d'Eric LEJOINDRE, maire du 18ème arrondissement,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.

Sur le rapport présenté par **Eric Lejoindre,** Maire d'arrondissement,

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

Le conseil du 18ème arrondissement,

DELIBERE

A L'UNANIMITE

AVIS FAVORABLE

Article 1 : Mme Fadila MEHAL est désignée comme représentante du 18e arrondissement dans les instances suivantes :

- Ecole maternelle, 2 rue du Charles Hermite
- Collège Aimé Césaire/section spécialisée, en tant que suppléante
- Lycée professionnel BELLIARD, en tant que suppléante
- Lycée professionnel EDMOND ROSTAND, en tant que titulaire
- Lycée Professionnel CAMILLE JENATZY, en tant que titulaire
- Commission de dénomination des voies, des espaces verts et des équipements publics

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 4

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.4MA

OBJET : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu l'urgence ;
Vu la convocation en date du mardi 14 février 2023 ;

Vu l'ordre du jour complémentaire adressé le vendredi 3 mars 2023 comportant les projets suivants :

*« **2023 DFPE 81 DAC/DDCT** – Subventions (92.500 euros) et avenant à l'association « Réseau Môm'Artre » pour ses actions de soutien à la parentalité visant à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements. »*

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Eric Lejoindre,** Maire d'arrondissement,

Le conseil du 18ème arrondissement,

DELIBERE

A L'UNANIMITE

AVIS FAVORABLE

Article unique : L'inscription d'un ordre du jour complémentaire est approuvée

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.01

OBJET : Subventions convention et avenants, pour dix structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.

Sur le rapport présenté par **Violaine Trajan**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAC 1 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et itoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**ABSTENTION**
Groupe Indépendants et progressistes	**POUR**

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 15

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.02

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAC 18 Subvention et avenants à convention de fonctionnement et d'investissement avec l'association Théâtre de la Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Violaine Trajan**
Sur proposition du maire d'arrondissement,

Le conseil du 18ème arrondissement, Éric LEJOINDRE,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAC 18 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.03

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAC 121 Subvention (5 000 euros) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA/ Collectif Curry Vavar

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.

Sur le rapport présenté par **Violaine Trajan**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAC 121 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**ABSTENTION**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 6

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.04

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAC 128 Subvention (129.373,94 euros) et convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Violaine Trajan**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Érice LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAC 128 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.05

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAC 131 Subvention (13 501,93 euros) de fonctionnement et avenant à convention avec l'association Le Bal (18e).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Violaine Trajan**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Érice LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAC 131 du Conseil de Paris

Mairie du 18e arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 7

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.06

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis SG 6 Transformations Olympiques - Subventions (43 036 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 3 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Violaine Trajan**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° SG 6 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.07

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAC 314 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Justine Mayeur au 234 rue Championnet à Paris 18

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Danièle Premel**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAC 314 du Conseil de Paris

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 8

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.08

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DJS 38 Attribution de la dénomination Aimée Lallement au gymnase n°1 de l'Arena Porte de la Chapelle

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Danièle Premel**
Sur proposition du maire d'arrondissement,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DJS 38 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.09

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DJS 39 Attribution de la dénomination Alice Coachman au gymnase n°2 de l'Arena Porte de la Chapelle

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.

Sur le rapport présenté par **Danièle Premel**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DJS 39 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**ABSTENTION**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**
Groupe Ch. Girard	**POUR**

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 | N° de page 9

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.10

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAE 24 Installation et exploitation d'un distributeur automatique de billets dans le marché couvert La Chapelle (18e) – Convention d'occupation du domaine public

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Jean-Philippe Daviaud**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAE 24 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.11

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAE 77 Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.

Sur le rapport présenté par **Jean-Philippe Daviaud**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAE 77 du Conseil de Paris

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 10

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.12

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAE 1 Sub et avenants aux conventions établies entre ETCL et la Ville de Paris, la Ville de Paris, les EBE 13 Avenir, Activ'18 et Émile & Rosa, et ETCLD

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Gabrielle Siry Houari**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAE 1 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.13

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement(2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Carine Rolland**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DASCO 1 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 11

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.14

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 6 Subventions (266 680 euros), avenant n°3 à l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (13e et 18e).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date du mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Victoria Barigant**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 6 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.15

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 8 Subvention (86 986 euros) et avenant n°3 à l'association L'Araignée Gentille pour le multi-accueil au 6, Square Ornano.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Victoria Barigant**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 8 du Conseil de Paris

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 12

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

Séance du 6 mars

DÉLIBÉRATION

N°18.2023.16

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 18 Subvention (1 347 840 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Victoria Barigant**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 18 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.17

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 23 Subventions (302 401 euros), avenant n° 3 à l'association LE DAUPHIN BLEU (18e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant (18e)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.

Sur le rapport présenté par **Victoria Barigant**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 23 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18e arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 13

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.18

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 24 Subvention (5 789 262 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Victoria Barigant**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 24 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.19

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 40 Subvention (141 363 euros), avenant n° 3 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Victoria Barigant**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 40 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 14

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.20

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 66 Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Victoria Barigant**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 66 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.21

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 72 Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Victoria Barigant**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 72 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 | N° de page 15

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.22

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 2 Subvention (49 000 euros) à 2 associations, actions pour concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle. Signature d'un avenant.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Victoria Barigant**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 2 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.23

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 45 Subventions (297000 euros)- avec 1 convention, 1 CPO et 2 avenants à CPO- à 8 associations pour le fonctionnement des ludothèques et ludomouv.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Victoria Barigant**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 45 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18e arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 16

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.24

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DFPE 81- Subvention (92 500 euros) et avanenat à l'association Réseau Môm'Artre pour le fonctionnement des six antennes parisiennes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Victoria BARIGANT**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 81 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.25

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis SG 7 Transformations Olympiques - Subventions (100 000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall et MAIF

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Mams Yaffa**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° SG 7 du Conseil de Paris

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 17

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.26

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DSOL 24 Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Ariel Lellouche**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DSOL 24 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.27

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DLH 49 Location de l'immeuble 7-7 bis, cité Véron (18e) à la RIVP- bail emphytéotique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Mario Gonzalez**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DLH 49 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 18

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.28

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DLH 53 location de l'immeuble 64, rue Letort (18e) à ELOGIE SIEMP- Bail emphytéotique

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Mario Gonzalez**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DLH 53 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.29

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DLH 61 Location de l'immeuble 92, rue du Mont Cenis (18e) à la RIVP-bail emphytéotique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Mario Gonzalez**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DLH 61 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.30

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DLH 64 Réitération et modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de création de logements sociaux réalisé par FREHA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Mario Gonzalez**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LÉJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DLH 64 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.31

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DLH 67 Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par LOGIREP

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Mario Gonzalez**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DLH 67 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**ABSTENTION**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 20

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.32

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DLH 72 Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Mario Gonzalez**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DLH 72 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**ABSTENTION**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.33

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DU 47 ZAC Chapelle Charbon (18e) - Déclassement et cession à la SPL Paris et Métropole Aménagement (P&MA) de deux emprises correspondant à une partie des lots A et F.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Mario Gonzalez**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DU 47 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 21

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.34

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DU 48 Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » - Porte de Clignancourt, 32 et 34 avenue de la porte de Clignancourt, 30 à 38 rue Ginette Neveu (18e) - Avenant à la promesse de vente.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Mario Gonzalez**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DU 48 du Conseil de Paris

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.35

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DVD 26 Réaménagement de la Porte de la Chapelle (18e) – Autorisation de signer 3 conventions d'offre de concours, avec Plaine Commune, avec le Département de la Seine-Saint-Denis et avec l'État.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.

Sur le rapport présenté par **Antoine Dupont**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DVD 26 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 22

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.36

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DGGP 8 Signature de deux conventions de cofinancement avec la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement de la Porte de la Chapelle et des rues Chapelle/Marx Dormoy (13 000 000€)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Antoine Dupont**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DGGP 8 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.37

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DEVE 5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Anne - Claire Boux**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DEVE 5 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 23

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.38

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAE 65 Sub avec six associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Maya Akkari**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAE 65 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.39

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DDCT 3 Appel à projets politique de la ville - sub de fonctionnement à 67 associations pour le financement de projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Maya Akkari**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DDCT 3 du Conscil de Paris

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 24

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.40

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DDCT 4 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1 516 326 euros pour 100 associations et la réalisation de 236 actions)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Maya Akkari**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DDCT 4 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**ABSTENTION**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.41

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DDCT 12 Attribution d'une subvention l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Nadia Benakli**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DDCT 12 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 25

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.42

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DDCT 11 FPH-subventions de fonctionnement à 9 associations .

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Maya Akkari**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DDCT 11 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.43

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DDCT 22 Sub d'investissement pour 20 projets associatifs, Soutenir la rénovation des locaux des associations des qpop et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 euros pour 20 projets associatifs)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Maya Akkari**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DDCT 22 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.2MA

OBJET : Inscriptions des associations à la MVAC du 18e et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-16 ;

Vu la délibération DDATC n°2003-319 du Conseil de Paris, en date des 20 et 21 octobre 2003, inscrivant la maison des associations sise 15, passage Ramey à l'inventaire des équipements ;

Vu la délibération du conseil d'arrondissement du 13 mars 2017 approuvant la charte et le règlement intérieur de la maison des associations ;

Vu le rapport présenté par Léa BALAGE EL MARIKY, Adjointe au Maire du 18e arrondissement.
Sur proposition d'Éric LEJOINDRE, Maire du 18e arrondissement.
Le conseil du 18ème arrondissement,

DELIBERE

A L'UNANIMITE

AVIS FAVORABLE

Article 1 : Les associations dont la liste figure en annexe à la présente délibération sont autorisées à bénéficier des services de la maison de la vie associative et citoyenne du 18e arrondissement;
Article 2 : Le Maire du 18e arrondissement est autorisé à signer avec les associations dont la liste figure en annexe à la présente délibération, une convention d'occupation des locaux de la maison de la vie associative et citoyenne du 18e arrondissement

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.44

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DDCT 10 Subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 17 asso dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Léa Balage**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DDCT 10 du Conseil de Paris

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 27

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.45

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAE 28 Budget Participatif – Subventions et conventions avec sept structures de l'économie circulaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Frédéric Badina**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAE 28 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.46

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DPE 4 Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Fréderic Badina**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DPE 4 du Conseil de Paris

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 98

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.47

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DSOL 4 Aide alimentaire - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725€) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00€) pour 1 association, Conventions.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Pierre-Yvain Arnaud**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DSOL 4 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.48

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DSOL 16 subventions(154 500 euros) et conventions avec six associations au titre de leurs actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.

Sur le rapport présenté par **Pierre-Yvain Arnaud**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DSOL 16 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 29

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.49

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DSOL 17 Subvention (100 000 euros) et conventions avec deux associations cultures du cœur et atd quart monde pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Pierre Yvain Arnaud**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DSOL 17 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.50

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAE 36 Subventions et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.

Sur le rapport présenté par **Pierre-Yvain Arnaud**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A LA MAJORITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAE 36 du Conseil de Paris

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 | N° de page 30

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.51

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DDCT 1 Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Anzoumane Sissoko**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DDCT 1 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.52

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DSOL 18 subventions(244 140 euros) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès droits

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Anzoumane Sissoko**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DSOL 18 du Conseil de Paris

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 31

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.53

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultation gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Kadiatou Coulibaly**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DAJ 1 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.54

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DPE 5 Subventions (153 000 euros) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet»

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date mardi 28 février.

Sur le rapport présenté par **Thierry Cayet**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DPE 5 du Conseil de Paris

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 32

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°18.2023.55

OBJET : Portant avis sur le projet de délibération transmis DPE 6 Subventions (40 000 euros) et conventions avec 3 associations œuvrant pour la réduction des déchets

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511-13 et suivants,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris en date du mardi 28 février.
Sur le rapport présenté par **Thierry Cayet**
Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

Le conseil du 18ème arrondissement,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération n° DFPE 6 du Conseil de Paris

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N° V18.2023.01.1

OBJET: Voeu présenté par les groupes de la majorité municipale relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics

« Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et notamment à ceux qui ont le moins de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes de leur milieu social;

Considérant les projets soumis ou à soumettre aux CDEN des 13 février et 6 mars, contenant respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), et 155 suppressions de postes d'enseignants et 176 fermetures de classes et seulement 6 ouvertures dans les écoles du 1er degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges à Paris ;

Considérant que ce sont les arrondissements populaires du Nord-Est de Paris qui sont les plus touchés et particulièrement le 18eme arrondissement avec la fermeture de 21 classes dans les écoles qui sont envisagées pour la rentrée 2023 ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes par le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet d'améliorer les apprentissages en particulier pour les élèves qui affrontent des difficultés et qui ont besoin d'un accompagnement plus individualisé pendant le temps de classe ;

Considérant que cette baisse du nombre d'élèves dans les établissements se conclue donc dans de nombreuses écoles et collèges par une hausse du nombre d'élèves par classe ;

Considérant que le 18e est particulièrement marqué par l'enjeu de l'éducation prioritaire et qu'une partie importante des suppressions de classes touche ainsi ses écoles et ses collèges REP et REP+, rendant de plus en plus difficile le suivi des élèves et le travail des équipes pédagogiques ;

Considérant que ces fermetures de postes et de classes menacent aussi l'accueil et les apprentissages des élèves allophones qui ont connu des parcours migratoires difficiles et la nécessité d'offrir un cadre d'apprentissage bienveillant et adapté à la poursuite d'une scolarité sereine ;

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

Séance du 6 mars

DÉLIBÉRATION

Considérant que ces fermetures de postes et de classes vont aussi à l'encontre de la dynamique d'inclusivité, soutenue par la Ville, pour les élèves porteurs de handicaps qui nécessitent des moyens humains renforcés en classe ;

Considérant que ces fermetures de postes et de classes vont aussi, particulièrement dans le 18e, diminuer les moyens humains nécessaire à l'accueil et au travail avec les publics qui font face à une grande précarité dont le nombre a augmenté fortement dans l'arrondissement ;

Considérant que cette logique de baisse de « moyens humains » affaiblit ainsi la capacité de l'Ecole publique à proposer le meilleur cadre de travail et de réussite pour les élèves et accentue le fossé avec l'école privé qui bénéficie d'importants moyens alloués par l'Etat, en en particulier pour accueillir des enfants non parisiens ;

Considérant que cette logique rend d'autant plus difficile la lutte contre les inégalités scolaires et sociales à Paris où l'enjeu de la mixité est crucial et la ségrégation la plus forte actuellement ; et considérant les initiatives répétées du 18e arrondissement pour renforcer la mixité, dont les effets bénéfiques sont avérés ;

Considérant que ces fermetures de postes et de classes dans l'enseignement primaire et au collège s'inscrivent dans un retrait massif de moyens pour l'Education dont le 18e souffre déjà avec la fermeture programmée par l'Etat et la région Ile de France d'un de ses lycées professionnels, le lycée Suzanne Valadon, et de notre seul lycée général et technologique, le lycée Rabelais ;

Considérant les moyens importants déjà investis par une collectivité territoriale comme Paris pour améliorer les conditions de travail et de vie des élèves, des familles et des équipes (Professeurs de la Ville de Paris pour l'EPS, les Arts Plastiques et la musique, les rues aux écoles, cours de récréation transformé avec les cours oasis ; ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, création de TUMO et d'une Académie du climat, amélioration du bâti scolaire notamment pour le rendre plus résilient....) ;

Considérant que dans une société qui doute et se fragmente, l'école publique est l'une des dernières institutions envers laquelle les citoyennes et les citoyens ont encore confiance ;
Considérant que cette confiance ne doit pas être érodée par des mesures dictées par le seul souci de réaliser des économies ; »

Sur proposition des groupes de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement, émet le voeu ;

- que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, et garantir à tous les élèves les conditions de leur réussite ;
- qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicap.

Sur le rapport présenté par **Carine ROLLAND**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le conseil d'arrondissement ADOPTE le vœu n° 18.2023.02 à la majorité

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**NE PREND PAS PART**

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 34

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°V 18.2023.02

OBJET: Voeu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen relatif à la mobilisation contre le projet de réforme des retraites

Le Conseil du XVIIIème arrondissement ;

Vu l'article 2511-12 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 24 du règlement intérieur du conseil du 18ème arrondissement relatif aux voeux ;

« Considérant le projet de réformes des retraites actuellement débattu à l'Assemblée Nationale et au Sénat ;

Considérant que 72% des Français et de Françaises sont opposés à cette réforme ;

Considérant la mobilisation qui, comprenant grèves et manifestations, dure depuis le mois de janvier à raison d'une à deux fois par semaine, et la grève reconductible annoncée à compter du 7 mars ;

Considérant le soutien apporté par une majorité d'élu-es du 18ème et de Paris à cette mobilisation ;

Considérant l'opposition de ces élu-es à cette réforme telle qu'elle a été écrite ;

Considérant que la commission mixte paritaire aura lieu au même moment que le Conseil de Paris »

Sur proposition des élu-es du Groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 18ème arrondissement demande à l'ensemble des élu-es du Conseil de Paris de soutenir la mobilisation contre le projet de réforme des retraites.

Sur le rapport présenté par **Barbara GOMES**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le conseil d'arrondissement ADOPTE le vœu n° 18.2023.02 à la majorité

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Groupe Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**NE PREND PAS PART**

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°V 18.2023.03

OBJET: Voeu déposé par les élus du Groupe « Indépendant s et Progressistes » relatif aux droits des femmes dans les quartiers de la politique de la ville (18e)

Voeu au maire du 18e arrondissement
Voeu à la maire de Paris

« Considérant la politique de la ville dans le 18e arrondissement, qui concerne près de 46% de la population et 61% de la superficie de l'arrondissement selon l'APUR ;

Considérant l'étude menée par l'APUR, intitulée « Les quartiers de la politique de la Ville du 18e arrondissement. Evaluation à mi-parcours du contrat de Ville de Paris 2015 2020 », publié en avril 2019, dont l'objectif est d'une part d'analyser l'évolution des quartiers prioritaires et de leurs enjeux et d'autre part de construire un référentiel d'évaluation du contrat de ville et des projets de territoires

Considérant l'importance d'avoir un prisme orienté vers les droits des femmes afin de pouvoir mesurer l'efficacité et l'effectivité des actions prises au regard des objectifs à atteindre ;

Considérant le séminaire « Regards croisés sur l'égalité femmes hommes dans les quartiers politiques de la ville », qui s'est tenu le 14 février 2023 au sein de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris, a permis à plusieurs associations agissant en faveur des droits des femmes (à l'instar de l'Amical du Nid, Joséphine pour la beauté des femmes ou encore Elle s'imaginent) de présenter leurs actions relatives à l'égalité professionnelle, la lutte contre les violences faites aux femmes et la lutte contre la prostitution »

Les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » émettent le voeu :
Que la Mairie du 18e arrondissement communique un bilan précis et chiffré des actions qu'elle mène en faveur des femmes dans les quartiers de la politique de la ville.

Sur le rapport présenté par **Fadila MEHAL**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Le conseil d'arrondissement REJETTE le vœu n° 18.2023.02 à la majorité

Groupe Paris en Commun	**CONTRE**
Groupe Ecologie et citoyen	**CONTRE**
Groupe Communiste et Citoyen	**CONTRE**
Groupe Changer Paris 18	**POUR**
Groupe Indépendants et progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

VILLE DE PARIS
Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 35

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°V 18.2023.04

OBJET: Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif au rappel de ce que signifie la pause de plaques à la mémoire des enfants juifs déportés dans les établissements scolaires.

Vœu au maire du 18e arrondissement
Vœu à la Maire de Paris

« Considérant le travail de mémoire de l'Association de la Mémoire des Enfants Juifs Déportés, l'AMEJD présidée par Madame Micheline WLOS,

Considérant que l'association avec Monsieur Noël VEG est à l'origine de la pose dans les établissements scolaires de plaques rappelant la mémoire d'écoliers victimes de la déportation,

Considérant que ce travail de mémoire est absolument indispensable pour enseigner ou rappeler aux plus jeunes les ravages de l'antisémitisme,

Considérant que la pose des plaques a donné lieu dans chaque établissement scolaire une cérémonie au cours de laquelle a été exposée aux élèves la signification d'une telle plaque,

Considérant que au fil des rentrées scolaires le souvenir de cette cérémonie s'est estompé,

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir la mémoire des plus jeunes sur les jours les plus sombres de notre Histoire, »

Les élus du Groupe Indépendants et Progressistes émettent le vœu:

Que le maire d'arrondissement sollicite les chefs d'établissement pour que chaque jour anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz et la commémoration de l'Holocauste les enseignants rappellent à leurs élèves la signification de la plaque commémorative apposée sur le mur de leur établissement: la déportation et l'extermination d'enfants de leur âge au seul motif qu'ils étaient juifs.

Sur le rapport présenté par **Christian HONORÉ**,

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Le conseil d'arrondissement REJETTE le vœu n° 18.2023.04 à la majorité

Groupe Paris en Commun	**CONTRE**
Groupe Ecologie et Citoyen	**CONTRE**
Groupe Communiste et Citoyen	**CONTRE**
Groupe Changer Paris 18	**ABSTENTION**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 36

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

Séance du 6 mars

DÉLIBÉRATION

N°V 18.2023.05

OBJET: Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la situation du Lavoir Moderne Parisien 18e.

Vœu au maire du 18e arrondissement
Vœu à la maire de Paris

« Considérant que le Lavoir Moderne Parisien, lieu emblématique de la Goutte d'Or, est géré et animé par la Compagnie Graines de Soleil, engagée depuis des années dans le soutien à la création, le dialogue des cultures et l'accès à la culture pour toutes et tous ;

Considérant que suite à une procédure d'expulsion lancée par le propriétaire des lieux en 2018, une grande mobilisation des acteurs culturels et politiques a conduit Habitat social Français (HSF), filiale de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP), à préempter les lieux pour permettre à la Compagnie Graines de Soleil de poursuivre son travail, soutenu et subventionné par la Ville de Paris ;

Considérant cependant que l'Habitat Social Français (HSF), filiale de la RIVP, souhaite que Graines de Soleil renonce à son bail afin de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui décidera du nouvel occupant ;

Considérant qu'Habitat Social Français (HSF), filiale de la RIVP, demande l'expulsion de la Compagnie Graines de Soleil avec une astreinte journalière de deux mille euros ;

Considérant la forte mobilisation des habitants, élus et acteurs culturels pour permettre à la Compagnie Graines de de Soleil de poursuivre ses activités et missions ;

Considérant qu'il est paradoxal de reconnaitre le projet culturel de qualité mené par la Compagnie au sein du Lavoir Moderne Parisien d'une part et de ne pas soutenir son maintien en ces lieux d'autre part ; »

Les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » émettent le vœu :

Que la Ville de Paris maintienne la Compagnie Graines de Soleil au sein du Lavoir Moderne Parisien.

Sur le rapport présenté par **Fadila MEHAL**

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Le conseil d'arrondissement REJETTE le vœu n° 18.2023.05 à la majorité

Groupe Paris en Commun	**CONTRE**
Groupe Ecologie et Citoyen	**ABSTENTION**
Groupe Communiste et Citoyen	**CONTRE**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 37

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°V 18.2023.07

OBJET: Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à l'hommage à la Résistance

Vœu au maire du 18e arrondissement
Vœu à la maire de Paris

« Considérant que des cérémonies officielles partout en France rappellent la mémoire des combattants des forces armées des deux conflits mondiaux auxquels la France a participé;

Considérant qu'aucune manifestation officielle régulière ne commémore la mémoire des Résistants et leur singularité au cours de la Seconde guerre mondiale;

Considérant le rôle éminent rempli par la Résistance au cours de la seconde guerre mondiale;

Considérant que la Résistance est le mouvement spontané de femmes et d'hommes qui se sont levés contre l'invasion du territoire français;

Considérant que ces femmes et ces hommes étaient issus de tous les milieux sociaux et venaient de toutes les régions;

Considérant que ces femmes et ces hommes, simples civils, n'avaient pour la plupart aucune formation militaire et aucune prédestination au combat;

Considérant que ces femmes et ces hommes ont accompli des actes de courage exceptionnel qui en ont fait des héros;

Considérant que ces femmes et ces hommes étaient pourchassés par le régime officiel de l'époque oppresseur et par ses complices occupants, mus simplement par leur conscience et ce qu'ils concevaient comme leur devoir;

Considérant que le combat de ces femmes et de ces hommes est l'honneur de notre pays;

Considérant l'importance de transmettre aux jeunes génération les valeurs qui ont animé la Résistance et son rôle exemplaire ; »

Les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » émettent le vœu
Que soit créé à période régulière un événement ou une manifestation en lien avec les associations et historiens rappelant le rôle de la Résistance.

Sur le rapport présenté par Christian HONORÉ,

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Le conseil d'arrondissement ADOPTE le vœu n° 18.2023.07 à la majorité

Groupe Paris en Commun	**POUR**
Groupe Ecologie et Citoyen	**POUR**
Communiste et Citoyen	**POUR**
Groupe Changer Paris 18	**POUR**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

Millésime 23 N° de page 38

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°V 18.2023.08

OBJET: Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif au stationnement des véhicules en relation avec des établissements hospitaliers parisiens.

Vœu au maire du 18earrondissement
Vœu à la maire de Paris

« Considérant qu'une grande partie du personnel travaillant dans les hôpitaux parisiens n'habite pas à Paris, notamment en raison du coût des loyers;

Considérant que la pollution liée à l'utilisation des transports motorisés est un problème majeur mais qu'il n'est pas encore possible pour un grand nombre de personnel de santé n'habitant pas à Paris et travaillant dans les hôpitaux d'abandonner leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail, en raison de leur accessibilité et des horaires de travail;

Considérant que le manque de places de stationnement dédiées aux établissements hospitaliers peut nuire à leur bon fonctionnement;

Considérant l'importance de garantir le stationnement des véhicules du personnel de santé, en particulier hospitalier, à proximité de leur lieu de travail;

Considérant également l'importance de faciliter le stationnement des véhicules des visiteurs des hôpitaux parisiens;

Considérant que les visiteurs en particulier ceux venus de communes de banlieue ont besoin de pouvoir se garer facilement lorsqu'ils viennent voir un proche;

Considérant que dans certains cas les parents ou proches d'enfants hospitalisés ou de personnes en fin de vie ont besoin d'une plage horaire de stationnement importante;

Considérant donc que la Ville de Paris a un rôle déterminant pour faciliter le stationnement du personnel hospitalier et des visiteurs afin d'assurer un bon fonctionnement des hôpitaux parisiens; »

Les élus du Groupe Indépendants et Progressistes émettent le vœu:

Qu'en lien avec les établissements hospitaliers parisiens et la préfecture de police un dispositif soit étudié et mis en œuvre pour garantir le stationnement des véhicules du personnel médical,
Qu'en lien avec la préfecture de police un dispositif soit étudié et mis en œuvre pour faciliter le stationnement des véhicules des visiteurs des patients hospitalisés.

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

Sur le rapport présenté par Christian HONORÉ,

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Le conseil d'arrondissement REJETTE le vœu n° 18.2023.08 à la majorité

Groupe Paris en Commun	**CONTRE**
Groupe Ecologie et Citoyen	**CONTRE**
Groupe Communiste et Citoyen	**CONTRE**
Groupe Changer Paris 18	**ABSTENTION**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**

VILLE DE PARIS
18e MAIRIE

Mairie du 18è arrondissement
Direction générale
1, place Jules Joffrin
75877 PARIS CEDEX 18

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 6 mars

N°V 18.2023.09

OBJET: Voeu Présenté par Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe Indépendants et Progressistes

« Considérant l'article L.1112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité ;

Considérant les articles L.1112-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, qui encadrent la procédure dite du « référendum local », qui permet aux électrices et aux électeurs d'une collectivité territoriale, sous certaines conditions, de décider par leur vote de la mise en oeuvre ou non d'un projet local ;

Considérant l'article L.1112-2 précisant que l'exécutif d'une collectivité territoriale peut seul proposer à l'assemblée délibérante de cette collectivité de soumettre à référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité, à l'exception des projets d'acte individuel ;

Considérant l'article L.1112-3 précisant notamment que l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, par une même délibération, détermine les modalités d'organisation du référendum local, fixe le jour du scrutin et convoque les électeurs et précise le projet d'acte ou de délibération soumis à l'approbation des électeurs ;

Considérant la section « consultation des électeurs » du Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L.1112-15, qui précise qu'en plus du référendum local, « les électeurs d'une collectivité territoriale peuvent être consultés sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre » ;

Considérant que la consultation des citoyens est inhérente à la démocratie participative et intègre pleinement les Parisiennes et les Parisiens aux décisions locales et aux politiques publiques qui les concernent ;

Considérant qu'il est important d'inaugurer, à Paris particulièrement, un nouveau temps démocratique et de débat public parisien ;

Considérant les spécificités et l'hétérogénéité des quartiers parisiens ainsi que la nécessité de créer les conditions d'un véritable dialogue avec les citoyens dans la diversité des arrondissements ;

VILLE DE PARIS | 18e MAIRIE

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 18 E ARRONDISSEMENT

Séance du 6 mars

DÉLIBÉRATION

Considérant l'organisation le 2 avril 2023 d'une votation citoyenne dans tous les arrondissements sur l'usage des trottinettes en libre-service, unique sujet de consultation imposée par la maire de Paris sans concertation des maires d'arrondissement ;

Considérant l'ampleur des moyens humaines et financiers déployés par la mairie centrale pour permettre la tenue de cette votation parisienne le 2 avril 2023 dans tous les arrondissements ;

Considérant le souci d'une bonne gestion de la dépense publique et de profiter dès lors de cette organisation pour que dans chaque arrondissement une consultation sur un sujet d'intérêt local soit soumis à votation après décision du Maire d'arrondissement et de son conseil ;

Considérant que la maire de Paris a indiqué lors du dernier comité des arrondissements, le 14 février, être favorable à la tenue de votation par arrondissement selon des sujets laissés au libre choix des maires d'arrondissement ; »

Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe Indépendants et Progressistes émettent le voeu de :
Pouvoir adosser à la votation citoyenne du 2 avril décidée par la maire de Paris une consultation d'arrondissement portant sur une question d'intérêt local.

Sur le rapport présenté par Christian HONORÉ,

Sur proposition du maire d'arrondissement, Éric LEJOINDRE,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Le conseil d'arrondissement REJETTE le vœu n° 18.2023.09 à la majorité

Groupe Paris en Commun	**CONTRE**
Groupe Ecologie et Citoyen	**CONTRE**
Groupe Communiste et Citoyen	**CONTRE**
Groupe Changer Paris 18	**CONTRE**
Groupe Indépendants et Progressistes	**POUR**